



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Grandes surfaces

Question écrite n° 9561

### Texte de la question

M. Andre Fanton expose a M. le ministre des entreprises et du developpement economique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, que la decision prise par le Premier ministre d'interrompre l'installation des grandes surfaces a ete accueillie avec soulagement non seulement par les representants du commerce et de l'artisanat mais aussi par les responsables politiques des zones rurales tres preoccupes par la desertification de leurs regions. Avant que n'entre en vigueur la nouvelle reglementation resultant du decret no 93-1237 du 16 novembre 1993, il lui demande de lui faire connaitre, pour la region de Basse-Normandie et par arrondissement, la densite des grandes surfaces installees au 31 decembre 1993, en distinguant entre les hypermarches (plus de 2 500 metres carres) et les supermarches. Il souhaiterait egalement connaitre le taux de progression de ces installations au cours des cinq dernieres annees.

### Texte de la réponse

Le tableau ci-joint fait apparaitre d'une part les densites en hypermarches et supermarches par arrondissement et par departement, pour la region Basse-Normandie. D'autre part, il precise le nombre d'ouvertures de supermarches et hypermarches depuis 1988 dans cette meme region. Pour 1993, ce chiffre porte sur les six premiers mois de l'annee.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fanton André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9561

**Rubrique :** Grande distribution

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4693

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 785